



COMMUNIQUE DES LABORATOIRES SERVIER

Paris, le 21 septembre 2011

Jacques SERVIER et les laboratoires SERVIER confirment les décisions prises ce jour par les magistrats instructeurs de le mettre en examen ainsi que cinq personnes morales du Groupe pour les faits dont ils sont saisis.

Jacques SERVIER a été placé sous contrôle judiciaire avec obligations de verser un cautionnement de quatre millions d'euros et de constituer des suretés réelles ou personnelles à hauteur de six millions d'euros avant le 15 décembre 2011.

Les Sociétés mises en examen se sont vues imposer les mêmes obligations à hauteur globale de 26 millions d'euros au titre du cautionnement et de 39 millions d'euros au titre des suretés réelles ou personnelles, à la même échéance.

Jacques Servier et les sociétés du groupe rappellent que ces mises en examen qui leur donnent un statut dans la procédure ne préjugent en rien de leur culpabilité et leur permettront enfin de se défendre dans un cadre judiciaire.

Contact :
Direction de la Communication Institutionnelle
Tél : 01.55.72.60.37